

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 janvier 2020  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT N°10  
ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 janvier 2020 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Xavier PEYRAUD suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN

Procurations : Mme Agnès CONSTANT à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Monsieur Marcel CHRISTOL

Excusés : M. Gérard CABELLO, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Absents : M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur René GARRO, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO, Madame Annie LEROY, M. Philippe MACHETEL

Quorum : 24	Présents : 32	Votants : 36	Pour 36 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT ;*

*VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n°281 du 1<sup>er</sup> mars 2010 ;*

*VU les délibérations n°1423, n°1613 et n°1853 du Conseil communautaires des 23 janvier 2017, 22 janvier 2018 et 1853 du 21 janvier 2019 afférentes à l'autorisation de programme/ Crédit de paiement n°10 « Entretien du patrimoine communautaire ».*

CONSIDERANT que la communauté de communes a besoin de se doter de moyens transversaux afin de mener ses politiques publiques, notamment en renouvelant et en entretenant régulièrement ses équipements,

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de plan, conformément aux articles du CGCT susvisés,

CONSIDERANT que cette autorisation de programme est présentée dans le tableau ci-dessous avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes,

CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme et des crédits de paiement,

CONSIDERANT qu'il est proposé de définir cette AP n°10.



Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Achat de véhicules pour le SOM (art.2182)	1 543 964	16 251	171 476,20	0	622 672,58	733 564,22	0
Achat de containers et équipements OM (art.2051/2188)	404 228	66 318	90 147	0	59 405,40	188 357,60	0
Achat de véhicules pour les services (art.2182)	161 416	23 913	14 375	28 634,19	30 000	64 493,81	0
Entretien des bâtiments communautaires (art.2031/2135/2184/2313)	658 360	47 262	106 501	165 317,58	226 258,07	113 021,35	0
Entretien Grand Site de France-Pont du Diable (art.2031/2111/2188/2312)	499 153	18 869	10 446,20	17 320	241 239	211 278,80	0
Equipements et logiciels informatiques (art.2051/2183)	1 228 196	147 625	344 104,99	285 053,65	390 872,44	60 539,92	0
Total	4 495 317	320 238	737 050,39	496 325,42	1 570 447,49	1 371 255,70	0